



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 3305

Texte de la question

PLAN AUTISME

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dupont, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Dupont. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Je souhaite y associer mon collègue Daniel Fasquelle, député du Pas-de-Calais actuellement en mission et président du groupe d'études sur l'autisme.

Madame la secrétaire d'État, 120 000 enfants ou adultes autistes vivent aujourd'hui en France. Les particularités de ce handicap sont telles que le diagnostic, la prise en charge et l'accompagnement qui en découle sont souvent difficiles à établir et à appliquer, ce qui condamne de nombreux autistes à une vie de reclus, en marge de la société.

Fort de ce constat, et afin de répondre aux souffrances que l'autisme fait subir à ces milliers de Français et à leurs familles, le Gouvernement a lancé en 2008 un plan autisme pour la période 2008-2011. Ce plan ambitieux a permis un effort financier inédit s'agissant de ce type de troubles du développement. Mieux connaître, mieux accompagner, mieux former : tels étaient les trois axes majeurs de ce plan. Trois ans après son lancement, les résultats sont là.

À l'approche du troisième anniversaire du plan autisme, pouvez-vous, madame la secrétaire d'État, dresser devant la représentation nationale un bilan des actions engagées afin d'accompagner nos compatriotes souffrant de ce handicap et leur entourage, de former des professionnels et de créer des structures dédiées ?
Ce plan sera-t-il reconduit ? De nouveaux projets seront-ils soutenus ?

En ce qui concerne plus particulièrement les autistes dits Asperger, qui demandent un suivi très spécifique, est-il envisagé de mener de nouvelles expérimentations sous forme d'accompagnement à la vie sociale, au quotidien et au travail ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.*
Monsieur le député, ma réponse à votre question s'adresse aussi, naturellement, à Daniel Fasquelle, président du groupe d'études sur l'autisme, qui, comme vous, connaît si bien ces sujets.

M. Jean-Pierre Brard. C'est à Dominique de Villepin qu'il faudrait l'adresser !

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État.* Une mission a été confiée à Valérie Létard le 31 mars dernier afin de faire le point sur le plan autisme pour la période 2008-2011. Je veux rappeler combien vous êtes investi dans ce domaine : le 1er juillet, j'aurai le plaisir de me rendre dans votre département, la Corrèze, pour y inaugurer la Maison d'Hestia, structure particulièrement innovante destinée aux jeunes autistes.

Le plan autisme comporte trois orientations principales : mieux connaître ce handicap si spécifique, ainsi que les pratiques des professionnels, et favoriser la formation ; permettre un diagnostic rapide, car - vous avez raison de le dire, monsieur le député - le retard pris en la matière pénalise par la suite le parcours de la personne concernée et de sa famille ; enfin, de soutenir une offre médico-sociale et sanitaire à l'intention de ces personnes.

Voilà pourquoi le plan autisme 2008-2011 prévoit la création de 4 100 places d'accueil supplémentaires, déjà financées, et dont 50 % sont créées pour les enfants, 30 % pour les adultes. Vingt-trois expérimentations ont

également été décidées, qui permettront de soutenir les méthodes comportementalistes, auxquelles les familles sont très attachées et sur lesquelles elles fondent un immense espoir. Le Gouvernement souhaite bien entendu les accompagner dans cette voie.

En outre, 600 millions d'euros ont été consacrés à l'aide au diagnostic afin de permettre aux familles d'aller vers un plan personnalisé d'accompagnement.

Enfin, je tiens aujourd'hui à insister, mesdames et messieurs les députés, sur le fait que la recherche avance. Grâce aux remarquables équipes de recherche françaises, nous avons modifié la représentation que nos concitoyens se font de l'autisme. C'est essentiel, car cela contribue à lutter contre la stigmatisation d'un trouble qui reste trop mal connu. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3305

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2011